

NOS HONORAIRES

Honoraires Transaction

Prestations de prix de vente net vendeur	Frais d'agence*
Logements anciens (Maisons, Appartement, Immeubles, ...), locaux commerciaux et fonds de commerce	
> De 0 à 50 000€	forfait de 5 000 € TTC
> A partir de 50 001€	5% TTC + 3 000 € TTC
Terrains à bâtir	
> De 0 à 50 000€	forfait de 6 000 € TTC
> A partir de 50 001€	10% TTC

*Tarifs réglementaires selon zonage géographique, conformément au Décret 2014-890 du 1^{er} Août 2014, paru le 6 Août 2014 dans le Journal Officiel, puis en application de l'art. 5 de la loi n°89-462 du 6 Juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 Décembre 1986, modifié par la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 - art. 1.

TVA : au taux en vigueur à la date de facturation des honoraires

Honoraires d'agence à la charge de l'acquéreur, sauf convention contraire.

Honoraires Gestion

A- Honoraires de gestion courante (TTC)	Montant	Modalité de calcul / Fréquence
Honoraires de gestion courante (1)	8.03 %	Calculé sur toutes sommes encaissées
Frais administratifs	2.40 €	Forfait mensuel par lot (2)
B- Honoraires complémentaires (TTC)	Montant	Modalité de calcul / Fréquence
Aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers et assistance téléphonique	75.00 €	Forfait par lot (2) facturé après exécution de la prestation
Etablissement de tout formulaire, état ou diagnostic obligatoire du fait de la réglementation en vigueur visant à la protection des intérêts du propriétaire ou du locataire : formulaires H1/H2, état des risques et pollutions, diagnostics immobiliers, etc...	35.00 €	Forfait par lot (2) facturé après exécution de la prestation
Représentation aux assemblées générales de copropriétaires en cas de syndic externe. Déclaration auprès de toute société d'assurance, mise en œuvre des garanties et gestion des indemnisations. Gestion et suivi des sinistres de toute nature, assistance ou représentation aux expertises. Assistance ou représentation tant en demande qu'en défense dans le cadre de toute procédure judiciaire ou de conciliation/médiation, devant tout organisme ou association de droit public ou privé. <i>Ces honoraires s'entendent frais de déplacement inclus.</i>	90.00 €	Vacation horaire par heure ouvrable

Représentation aux opérations de livraison. <i>Forfait minimum de 2 heures</i>	90.00 €	Vacation horaire par heure ouvrable
Assistance dépannage 24h/24 & 7j/7	3.72 €	Forfait mensuel par lot (2)
Frais de clôture de compte en cas de résiliation du mandat	180 €	Forfait par lot (2) facturé après exécution de la prestation
Frais pour résiliation anticipée du mandat	300 €	Forfait par lot (2)

C- Honoraires de location (TTC)	Zone	Répartition des honoraires
---------------------------------	------	----------------------------

Détail des prestations pour un lot à usage d'habitation		Part Propriétaire (3)	Par Locataire (3)
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail (4)	Zone détendue	8.00 €/m ² de surface habitable	
	Zone tendue	10.00 €/m ² de surface habitable	
	Zone très tendue	12.00 €/m ² de surface habitable	
Rédaction de l'état des lieux	Sans objet	3.00 €/m ² de surface habitable	

Négociation et entremise	Ile de France	3.00 €/m ² de surface habitable	Sans objet
	Autres régions	1.50 €/m ² de surface habitable	

Détail des prestations pour un lot à usage commercial		Part Propriétaire (3)	Par Locataire (3)
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail, rédaction de l'état des lieux, négociation et entremise relatif à la conclusion d'un bail commercial ou d'un bail dérogatoire	Sans objet	18% TTC du loyer annuel hors charge et hors taxe	18% TTC du loyer annuel hors charge et hors taxe
Constitution de dossier, rédaction de bail, négociation et entremise relatif à la conclusion d'un renouvellement de bail dérogatoire	Sans objet	6% TTC du loyer annuel hors charge et hors taxe	6% TTC du loyer annuel hors charge et hors taxe

(1) Pour tout lot confié en gestion hors réseaux partenaires, la 1ère année de gestion est offerte. Pour tout lot confié en gestion via un réseau partenaire, la 1ère année de gestion peut être offerte et le taux d'honoraires de gestion est négocié au cas par cas entre 7,20% et 7,80% TTC.

(2) Le lot s'entend ici comme « lot principal », quelle que soit sa destination, auquel peuvent être rattachés un ou des lots dits « secondaires » (parking, garage, cave, cellier, etc.)

(3) Honoraires exigibles à la date de réalisation de la prestation

(4) Pour récompenser les clients fidèles lors d'une relocation par l'intermédiaire de notre société, une remise de 25% TTC est appliquée sur les honoraires de « Visite, constitution du dossier, rédaction du bail »